



Québec, le 23 mars 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Pétition relative aux droits d'immatriculation des véhicules de déneigement ou de transport à des fins commerciales

Cher collègue,

Le 11 février dernier, la députée de Saint-Hyacinthe, Mme Chantal Soucy, a déposé à l'Assemblée nationale un extrait de pétition, signé par 78 pétitionnaires, concernant les droits d'immatriculation des véhicules de déneigement ou de transport à des fins commerciales.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Québec de modifier la réglementation afin que toutes les personnes morales ou les entreprises pratiquant des activités de déneigement ou de transport à des fins commerciales aient à se procurer les mêmes droits d'immatriculation, aux mêmes tarifs.

Leur allégation étant que les propriétaires de véhicules de ferme bénéficient d'une tarification privilégiée qui leur permet d'offrir des services de déneigement à moindre coûts.

À cet effet, je vous informe que j'ai mandaté la présidente-directrice générale de la Société d'assurance automobile du Québec, madame Nathalie Tremblay, de former un comité afin d'analyser les arguments soulevés par les pétitionnaires et de me fournir ses recommandations à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

Jacques Daoust